Si l'ordinateur rejette une demande, il faudrait que quelqu'un l'examine et s'en occupe personnellement. Sinon, le requérant doit tout recommencer depuis le début, et il s'écoule encore quatre ou cinq semaines. Je ne vois pas pourquoi on n'a pas pu utiliser les deux méthodes concurremment. Les ordinateurs sont peut-être les intruments de communication de l'avenir, mais il y a un élément humain en cause, ce qui signifie qu'il se posera toujours des difficultés et qu'il faudrait prendre des dispositions pour les régler. Il ne suffit pas que le secrétaire parlementaire dise que seuls 2 ou 3 p. 100 de la population sont touchés.

M. Perrault: Je n'ai jamais dit cela.

M. Peters: Vous en avez inféré en disant le contraire. Vous dites que 97 p. 100 des réclamations sont payés régulièrement. Le député l'a soutenu au moins quatre ou cinq fois. Je présume qu'il avait pris connaissance du texte qu'il était en train de lire, mais peut-être ne l'a-t-il pas fait. Je pense que les députés devront obtenir toute l'assitance possible de la part du ministère et intercéder au nom de leurs commettants qui sont en butte à des difficultés.

J'ai vu dans les journaux que certaines personnes recouraient dans certains cas à Star Probe pour pouvoir obtenir des renseignements. Qu'ont-ils dit? Star Probe s'est occupé du problème particulier d'un homme que l'on avait congédié en juillet dernier. Cette personne a dit que c'était comme si elle s'était évertuée à crier dans une pièce insonorisée . . .

• (1750)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion présentement à l'étude. J'ai écouté avec beaucoup de satisfaction l'exposé de plusieurs députés, et je me réjouis d'une chose: c'est que la motion demande au gouvernement d'activer les services publics qui influent sur les conditions de vie.

On est souvent porté à blâmer d'une façon très catégorique le gouvernement. D'après le texte de la motion, le gouvernement sera normalement tenté de répondre dans l'affirmative aux demandes faites aujourd'hui par les députés, relativement à certains services qui ne sont certes pas toujours faciles à améliorer.

Laisser voir que les prestations d'assurance-chômage sont la responsabilité unique de l'honorable ministre, je crois que cela est injuste. Je suis convaincu que le ministre, aussi bien que les députés, désirent que chaque bénéficiaire touche son chèque à temps et que les difficultés qu'ont éprouvées ceux qui attendent les prestations, surtout depuis le mois de janvier, seront aplanies.

Je me garderai d'accuser tout simplement le ministre d'être responsable de ces difficultés, car je crois que le gouvernement a quand même fait des efforts en vue d'améliorer les services. Je me demande cependant s'il n'aurait pas été mieux de conserver un certain nombre de bureaux régionaux, car il est possible que l'expérience qu'on a faite ne soit pas convaincante. J'ai eu moi-même l'occasion de demander au ministre, il y a six ou sept mois, la réouverture d'un bureau d'assurance-chômage

dans ma région, et le gouvernement m'a répondu dans l'affirmative. Et aujourd'hui, ma région peut bénéficier à nouveau de ce service très apprécié.

Je voudrais aussi demander au gouvernement de considérer l'amélioration des services au niveau des fonctionnaires, tenant compte de tout le temps qu'on a mis à négocier la nouvelle entente relative aux allocations familiales dans la province de Québec et les autres provinces.

Je pourrais aussi mentionner les négociations interminables relatives à la politique des télécommunications. Il est clair que non seulement la province de Québec, mais aussi les autres provinces se plaignent souvent de la longueur de ces négociations. Au fait, nous savons fort bien que les citoyens pourraient bénéficier d'avantages marqués, si l'on pouvait améliorer ces services.

A mon avis, le gouvernement pourrait répondre favorablement à la demande contenue dans cette motion, dans laquelle on implore le gouvernement d'essayer de trouver des solutions afin d'améliorer ces services.

Je ne m'attarderai pas, bien sûr, sur la formalité du service de l'immigration et des passeports. Je sais que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait un exposé là-dessus. Encore là, j'imagine bien que ce Livre blanc, dont il s'agit, devrait normalement être connu et déposé à la Chambre bientôt.

On a aussi parlé de la distribution du courrier. Bien sûr, au ministère des Postes, on a fait plusieurs changements depuis quatre ans. Je déplorais, lorsque j'ai été élu à la Chambre, les modifications importantes qu'on a faites, sans se soucier, suffisamment du service que devait rendre ce ministère au public.

Je reste profondément convaincu que le ministère des Postes est un service public. Le public a non seulement besoin de ce service, mais il y a droit. Je ne crois pas qu'il serait sage d'évaluer le critère de la «rentabilité» avant celui du service qui doit être donné à la population canadienne. Des modifications très précises ont été apportées aujourd'hui, à la suite du remplacement de titulaire, et j'espère bien qu'elles entraîneront des résultats beaucoup plus humains pour la population canadienne.

Je me devais de faire ces quelques commentaires pour inviter le gouvernement à se pencher sérieusement sur le problème de l'amélioration de ces services pour le bénéfice de la population canadienne. Je crois à la formule d'une motion qui vise à demander au gouvernement de considérer toutes les revendications des députés qui ne se sont pas simplement limités à accuser ou à critiquer le gouvernement, mais qui ont fait part au ministre, au cours du débat, des difficultés que connaît la population canadienne. C'est de cette façon, je pense, que nous pourrons sensibiliser le gouvernement, en lui donnant le plus d'informations possibles, uniquement dans le but d'améliorer les services donnés à la population et de donner à celle-ci la satisfaction à laquelle elle aspire justement.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre demeure ajournée jusqu'à jeudi, à 2 heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)